



Formation CPL-A modulaire

Licence de Pilote Commercial

⌚ PRÉ-REQUIS

- Avoir **18 ans révolu**
- Détenir une licence PPL(A) avec QC en cours de validité
- HDV Total : **150h dont 50h PIC avec 10h en campagne**
- Détenir la Qualification Vol de Nuit (QVN)
- Détenir un **CPL(A)/ATPL(A) théorique** en cours de validité
- Avoir effectué une Navigation d'**au moins 300 NM** avec atterrissages complets sur 2 aérodromes différents de l'aérodrome de départ.
- Détenir un **Certificat Medical de Classe 1 à jour**

📘 SUPPORTS DE FORMATION

- Supports Pilot Training Academy
- Manuel du Pilote d'Avion – Cepaduès
- Guide Pratique du Pilotage – Jean Zilio

📚 FORMATION THÉORIQUE

Cette formation théorique se fait généralement avant de commencer le cursus en vol (sur site ou distancielle)

- Apprentissage des modules
- Entrainement aux questions (QCM)

➡ Délivrance de la recommandation ATO

⌚ FORMATION PRATIQUE

- Cours théoriques et leçons de pilotage avec un instructeur de l'ATO
- Vols en VFR et en IFR (VSV)

Sans IR :

- **25 HDV total, dont 10 h de VSV**

Avec IR :

- **15 HDV total en VFR**

Fin de formation : 200h total dont 100h PIC (avec 20h en campagne) requis

Avec ou sans l'IR, au moins 5 heures de vol doivent être faites dans un aéronef VP+RU ayant la capacité de transporter 4 personnes.

✍ EXAMEN THÉORIQUE

Matières de l'examen CPL/ATPL (Avion) :

- Réglementation
- Connaissance générale de l'aéronef
- Instrumentation
- Masse et centrage
- Performances & planification de vol
- Performances humaines
- Météorologie
- Navigation Générale
- Radionavigation
- Procédures opérationnelles
- Principes du vol
- Communication
- 100 KSA



EXAMEN PRATIQUE

- ➡ Inscription à l'épreuve pratique CPL-A
- ➡ Attestation de formation par l'organisme
- ➡ Présentation au test CPL(A) avec un FE CPL dès réception de la FRI par e-mail.

🎓 DÉLIVRANCE DE LA LICENCE

- Demande de délivrance de la licence sur Démarches PortailPN
Demander la délivrance d'une licence ou d'une qualification de vol aux instruments - CPL(A/H)



⌚ PROROGATION ET RENOUVELLEMENT DE QC SEP (valide 2 ans)

- Prorogation (QC SEP non expirée) : **par expérience** (12h dont 6 CDB + 12 atterrissages/ décollages + 1h de vol avec FI) ou par **contrôle de compétences** (vol avec un FE-A)
- Renouvellement (QC SEP expirée) : **ré-entraînement** (en ATO si exp > 3ans) + vol de **contrôle de compétences** avec un FE-A